



Le gel du point d'indice reste malheureusement d'actualité pour une année supplémentaire. Le gouvernement persévère dans l'erreur et laisse le pouvoir d'achat des enseignants se dégrader : il est moins important aujourd'hui qu'en 1981. Chacun sait, pourtant que le salaire est un atout important pour rendre une profession attractive, ce qui n'est plus le cas pour les métiers de l'enseignement.

Dans ce contexte, le passage à l'échelon supérieur, seule façon de voir son salaire augmenter, devient fondamental pour les collègues mais se révèle finalement injuste et générateur d'inégalités. En effet les quotas limitent de manière trop restrictive le nombre de collègues promus et la promotion à l'échelon supérieur dépend en partie d'une note pédagogique qui ne reflète pas toujours les véritables qualités professionnelles des enseignants. Comment celles-ci peuvent-elles être évaluées de façon pertinente quand les retards d'inspection restent nombreux ou augmentent dans plusieurs disciplines : SES, STI, anglais, lettres, éco-droit. Comment justifier que des collègues n'aient pas été inspectés depuis 1991 et ne pourront donc jamais rattraper le retard ainsi généré pour leur carrière ? A quand une vraie politique de compensation ?

Les corps d'inspection, et vous nous l'avez répété lors du GT du 13 janvier, font, paraît-il, de leur mieux. Ce n'est pas suffisant, compte tenu des conséquences financières provoquées par les retards d'inspection sur l'ensemble d'une carrière. La planification des inspections doit être beaucoup plus rigoureuse dans un souci d'équité, puisque contrairement à ce que vous nous avez promis pour l'accès à la hors classe, la main bienveillante de Monsieur le Recteur ne pourra pas venir réparer les injustices .